

DÉCLARATION PRÉALABLE D'ACTIVITÉ D'HÉBERGEMENT

MEUBLÉS DE TOURISME & CHAMBRES
D'HÔTES

VOUS ENVISAGEZ DE LOUER
VOTRE APPARTEMENT OU VOTRE MAISON ?

VOTRE DÉCLARATION
À VOTRE COMMUNE,
DEPUIS CHEZ VOUS.
EN 5 MINUTES

Saisissez le **code postal** ou le **nom de la commune** où est situé l'hébergement que vous souhaitez déclarer

Ex : Rouv

Pour commencer la création de votre compte, saisissez le nom de la commune où se situe l'hébergement.

Attention : bien saisir les tirets si la commune a un nom composé



CREATION DU COMPTE DECLARANT

1 CRÉATION DU COMPTE DÉCLARANT

Un lien permettant de créer votre mot de passe sera envoyé à l'adresse mail renseignée ci-dessous

Champ obligatoire *

1.1 IDENTIFIANT DU COMPTE (PROPRIÉTAIRE OU MANDATAIRE)

Adresse courriel *

Adresse mail

Confirmer votre adresse courriel *

Confirmer votre adresse courriel

1.2 INFORMATIONS DU DÉCLARANT

Civilité *

M.

Nom *

Nom

Prénom *

Prénom

Êtes-vous une personne physique ou morale ?

Physique Morale

Raison sociale *

Raison sociale

Siret *

Saisissez le numero siret

Numéro de téléphone principal *

Numéro de téléphone principal

Numéro de téléphone secondaire

Numéro de téléphone secondaire

POURQUOI DOIS-JE CRÉER UN COMPTE ?

- ▶ Votre compte déclarant vous permet de créer, consulter, archiver votre(s) déclaration(s) d'activité d'hébergement.
- ▶ Permet d'enregistrer un récépissé type CERFA dématérialisé et (ou) un numéro d'enregistrement suivant l'usage de votre commune.
- ▶ Demander un changement d'usage.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du secrétariat de la mairie du lieu où la déclaration a été effectuée. Dans le cadre de leurs missions légales, les données seront recueillies et traitées par les collectivités locales et établissements publics concernés de la zone géographique de votre bien. Ces données pourront également être utilisées à des fins statistiques après anonymisation.

Saisissez toutes les informations demandées.

Il s'agit ici des coordonnées du déclarant, la commune est alors celle de votre résidence principale.

1.3 ADRESSE DU DÉCLARANT

Adresse *

Adresse

Complément d'adresse

Complément d'adresse

Pays *

FRANCE

Commune *

Saint-Basile

Code postal *

07270

Si le code postal fourni par l'INSEE n'est pas exact, vous pouvez le modifier.

Puis cliquez sur « créer le compte »

Annuler

Créer le compte

CREATION DE LA DECLARATION

Les visuels ci-dessous peuvent différer de ce que vous voyez à l'écran

Tableau de bord Créer une déclaration Jean TEST Aide

Succès ! Votre compte a bien été créé. Vous allez recevoir un courriel avec toutes les informations.

CRÉATION D'UNE DÉCLARATION

Vérifiez vos informations personnelles, puis sélectionnez la nature de l'hébergement que vous voulez déclarer.

Les champs suivis d'un astérisque * sont obligatoires

A. INFORMATIONS DE L'HÉBERGEMENT

Nom de l'hébergement * :

Saisissez le nom de votre hébergement

Choisissez la nature de l'hébergement :

Meublé de tourisme Chambre d'hôtes

Informations du déclarant

M Jean TEST
1 rue du champ
30900 Nîmes FRANCE
jean.test@gmail.com
Tél : 0123456789
Modifier

Saisissez le nom de votre hébergement puis en fonction du cas, cliquez sur « meublé de tourisme » ou « chambre d'hôtes »

Choisissez la nature de l'hébergement :

Meublé de tourisme Chambre d'hôtes

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses d'accès et de rectification pour ces données auprès du secrétariat de la mairie du lieu où la déclaration a été légalisée, les données seront recueillies et traitées par les collectivités locales et établissements publics concernés. Ces données pourront également être utilisées à des fins statistiques après anonymisation.

Pour tout problème ou demande de renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec :
le service 'Commune de Nîmes' support@nouveauxterritoires.fr

- Pour un meublé, vous recevrez un numéro d'enregistrement à 13 caractères (appelé aussi permis de louer)
- Pour une chambre d'hôtes, un Cerfa dématérialisé vous sera délivré

Tableau de bord Créer une déclaration Jean TEST Aide

Meublé de tourisme Chambre d'hôtes

Modifier

La loi vous oblige à remplir ce formulaire et à l'adresser au maire de la commune de l'habitation concernée en application des articles L. 324-1-1 et D. 324-1-1 du code du tourisme. ¹
Ce processus est automatisé par Déclaloc pour le compte de : Commune de Nîmes

B. COORDONNÉES DU MEUBLÉ DE TOURISME

Meublé situé dans un immeuble * :

Oui Non

Adresse * :

Saisissez votre adresse

Identifiant invariable figurant sur l'avis de taxe d'habitation : Où le trouver ?

Saisissez l'identifiant

Complément d'adresse :

Saisissez votre complément d'adresse

Etage * :

0

Commune * :

Nîmes

Code postal * :

30900

Changer de commune

Saisissez toutes les informations demandées.
Il s'agit ici des coordonnées l'hébergement, la commune est alors celle où se situe l'hébergement.

C. IDENTIFICATION DU MEUBLÉ DE TOURISME

Meublé situé dans la résidence principale * :

Oui Non

Type d'hébergement * :

Maison individuelle Appartement

Niveau de classement (nombre d'étoiles) * :

Sélectionnez le classement

Nombre de pièces composant le meublé * :

0

Nombre maximal de personnes susceptibles d'être accueillies * :

Nombre maximal de personnes susceptibles d'être accueillies

Saisissez ensuite les informations relatives à l'hébergement.

D. PÉRIODES PRÉVISIONNELLES DE LOCATION

Type de périodes de location :

Toute l'année Par périodes

Annuler **Étape suivante**

Puis cliquez sur « étape suivante »



¹ Art. L.324-1-1 : « Toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non au sens du présent code, doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où est situé le meublé. Cette déclaration n'est pas obligatoire lorsque le local à usage d'habitation constitue la résidence principale du loueur, au sens de l'article 2 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986. »



La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du secrétariat de la mairie du lieu où la déclaration a été effectuée. Dans le cadre de leurs missions légales, les données seront recueillies et traitées par les collectivités locales et établissements publics concernés de la zone géographique de votre bien. Ces données pourront également être utilisées à des fins statistiques après anonymisation.



Pour tout problème ou demande de renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec :

le service 'Commune de Nîmes' support@nouveauxterritoires.fr



Tableau de bord Créer une déclaration

Commune de Nîmes

Jean TEST

Aide

Succès ! L'hébergement a été créé avec succès.

VALIDATION DES INFORMATIONS :

« MON HÉBERGEMENT »

Vous devez valider la déclaration de cet hébergement pour générer l'identifiant de location du meublé.

Référence de l'hébergement : **AGWALL**



La loi vous oblige à remplir ce formulaire et à l'adresser au maire de la commune de l'habitation concernée en application des articles L. 324-1-1 et D. 324-1-1 du code du tourisme.¹
Ce processus est automatisé par DeclaLoc pour le compte de : Commune de Nîmes

Vous retrouvez ici un récapitulatif des informations saisies

A - Informations sur le déclarant

Informations relatives au déclarant de l'hébergement

Civilité : M	Adresse : 1 rue du champ
Nom : TEST	Complément d'adresse :
Prénom : Jean	Code postal : 30900
Numéro de téléphone : 0123456789	Commune : Nîmes
Adresse courriel : jean.test@gmail.com	Pays : FRANCE

B - Informations sur l'hébergement

Informations relatives à l'hébergement: **Mon Hébergement**

Identification

Nom de l'hébergement : Mon Hébergement	Résidence principale : Non
Créé le : 12/03/2018	Nombre de pièces composant le meublé : 5
Nature : Meublé de tourisme	Nombre de personnes : 5

C - Périodes prévisionnelles de location

Informations relatives aux périodes de location

Type de périodes de location : Toute l'année

Reprendre plus tard Modifier **valider**



¹ Art. L.324-1-1 : « Toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non au sens du présent code, doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où est situé le meublé. Cette déclaration n'est pas obligatoire lorsque le local à usage d'habitation constitue la résidence principale du loueur, au sens de l'article 2 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986. »



La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du secrétariat de la mairie du lieu où la déclaration a été effectuée. Dans le cadre de leurs missions légales, les données seront recueillies et traitées par les collectivités locales et établissements publics concernés de la zone géographique de votre bien. Ces données pourront également être utilisées à des fins statistiques après anonymisation.



Pour tout problème ou demande de renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec :

le service 'Commune de Nîmes' support@nouveauxterritoires.fr

Puis cliquez sur « valider » (ou modifier si nécessaire).

La validation se fait en plusieurs étapes (voir ci-dessous)

Validation de la demande de déclaration

Décret N°2009-1652 du 23 décembre 2009

Extrait du décret N°2009-1652 du 23 décembre 2009 portant application de la loi N°2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques

Chapitre VI

De la déclaration obligatoire en mairie des locations touristiques et des chambres d'hôtes « Art.D.324-1-1. – La déclaration de location d'un meublé de tourisme prévue à l'article L.324-1-1 est adressée au maire de la commune où est situé le meublé par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception. «La déclaration précise l'identité et l'adresse du déclarant, l'adresse du meublé de tourisme, le nombre de pièce composant le meublé, le nombre de lits et la ou les périodes prévisionnelles de location. «Tout changement concernant les éléments d'information que comporte la déclaration fait l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie. «La liste des locations touristiques est consultable en mairie » Article R324-1-2 Version en vigueur au 13 octobre 2010, depuis le 28 décembre 2009

Le fait, pour une personne qui offre à la location un meublé de tourisme au sens de l'article D. 324-1, de ne pas respecter l'obligation de déclaration prévue à l'article L.324-1-1 est puni des peines prévues pour les contraventions de la troisième classe

En continuant j'atteste avoir pris connaissance du décret N°2009-1652 du 23 décembre 2009 relatif aux meublés de tourisme et modifiant le code du tourisme et en accepte le contenu

Annuler Continuer

Validation de la demande de déclaration

Nom de l'hébergement : Mon Hébergement

Nature : Meublé de tourisme

Nom complet du déclarant : M Jean TEST

Date de validation des informations : 12/03/2018

Je certifie l'exactitude des informations saisies au titre de la déclaration de mon activité de meublé de tourisme et déclare que l'habitation est en conformité avec les dispositions des articles C.324-1 et suivants du code du tourisme. *

Je déclare que l'habitation est en conformité avec les dispositions des articles D.324-13, D.324-14 et D.324-15 du code du tourisme *

Tout changement concernant les informations fournies précédemment devra faire l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie (cf. art. D.324-13 du code du tourisme)

Annuler Valider

Validation de la demande de déclaration

Nom de l'hébergement : Mon Hébergement

Nature : Meublé de tourisme

Nom complet du déclarant : M Jean TEST

Date de validation des informations : 12/03/2018

Je certifie l'exactitude des informations saisies au titre de la déclaration de mon activité de meublé de tourisme et déclare que l'habitation est en conformité avec les dispositions des articles C.324-1 et suivants du code du tourisme. *

Je déclare que l'habitation est en conformité avec les dispositions des articles D.324-13, D.324-14 et D.324-15 du code du tourisme *

Tout changement concernant les informations fournies précédemment devra faire l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie (cf. art. D.324-15 du code du tourisme)

Annuler Valider

Validation définitive

Validation de la demande de déclaration

Je certifie l'exactitude des informations saisies au titre de la déclaration de mon activité de meublé de tourisme et déclare que l'habitation est en conformité avec les dispositions des articles C.324-1 et suivants du code du tourisme. *

Je déclare que l'habitation est en conformité avec les dispositions des articles D.324-13, D.324-14 et D.324-15 du code du tourisme *

RECAPITULATIF DE LA DECLARATION

DÉCLA LOC Tableau de bord Créer une déclaration

Commune de Nîmes Jean TEST Aide

Succès ! Votre demande a bien été validée. Vous pouvez maintenant télécharger votre récépissé de déclaration.

RÉCAPITULATIF DE LA DÉCLARATION :

« MON HÉBERGEMENT »

Récapitulatif de la déclaration

Toute modification devra faire l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie.

La loi vous oblige à remplir ce formulaire et à l'adresser au maire de la commune de l'habitation concernée en application des articles L. 324-1-1 et D. 324-1-1 du code du tourisme.¹
Ce processus est automatisé par DéclaLoc' pour le compte de : Commune de Nîmes

A - Informations sur le déclarant

Informations relatives au déclarant de l'hébergement

Civilité : M	Adresse : 1 rue du champ
Nom : TEST	Complément d'adresse :
Prénom : Jean	Code postal : 30900
Numéro de téléphone : 0123456789	Commune : Nîmes
Adresse courriel : jean.test@gmail.com	Pays : FRANCE

B - Informations sur l'hébergement

Informations relatives à l'hébergement: **Mon Hébergement**

Identification

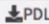
Nom de l'hébergement : Mon Hébergement	Résidence principale : Non
Permis de louer : 30189 000108 FL	Nombre de pièces composant le meublé : 5
Date de demande : 12/03/2018	

Active
PDL: 30189 000108 FL

Détails déclaration

Statut activité	Active
Statut traitement	Validée
Référence Héb	AGWALL
Numéro PDL	30189 000108 FL
Date de la demande	12/03/2018
Date du traitement	12/03/2018
Récépissé	PDL

IMPRESSION DU RECEPISSE DE VOTRE DECLARATION

Détails déclaration	
Statut activité	Active
Statut traitement	Validée
Référence Hébergement	AGWALL
Numéro PDL	30189 000108 FL
Date de la demande	12/03/2018
Date du traitement	12/03/2018
Récépissé	

Commune

Numéro d'enregistrement : 30189 000108 FL

Déclaration déposée le 12/03/2018

de XX

Récapitulatif de votre déclaration

1 Type de résidence

Résidence principale : Non

2 Identité du déclarant

M TEST Jean
jean.test@gmail.com

3 Identification du meublé

Adresse : 43 rue sainte Françoise
Code postal : 30900 Ville : Nîmes

Date de décision de classement :

Niveau de classement : Non classé

Etage : 2 Bâtiment :

Escalier : Numéro d'appartement : 4

Nombre de pièces : 5

Nombre de personnes : 5

Conservez votre numéro d'enregistrement (en haut de page), il devra être publié sur vos annonces de location (article L324-2-1 du code du tourisme).

En cas de changement de situation (déménagement, arrêt de location, ...), retirez votre déclaration en

Conservez votre numéro d'enregistrement (en haut de page), il devra être publié sur vos annonces de location (article L324-2-1 du code du tourisme).

En cas de changement de situation (déménagement, arrêt de location, ...), retirez votre déclaration en vous connectant au télé-service. Le N° d'enregistrement sera alors désactivé et ne pourra plus être utilisé. Si vous souhaitez reprendre la location, il vous suffira de déposer une nouvelle déclaration afin d'obtenir un nouveau numéro.

Vous serez également redevable de la taxe de séjour. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site web de votre collectivité.

ACCÉDEZ AU TABLEAU DE BORD DE VOS DECLARATIONS ou CREEZ UNE NOUVELLE DECLARATION

Tableau de bord Créer une déclaration

Commune de Nîmes Jean TEST Aide

TABLEAU DE BORD

Meublés de tourisme et chambres d'hôtes

Hébergements à valider **0** Demandes en cours **0** **Déclarations traitées 1**

Déclarations traitées

Déclarations traitées par le service concerné

Nombre de demandes traitées : 1

Meublés de tourisme Chambres d'hôtes Tous CERFA PDL Tous Inactives Actives Toutes Validées Refusées Toutes

10 lignes par page


Affichage de 1 à 1 lignes sur 1 ligne(s).

Premier Précédent **1** Suivant Dernier

Type de document	Nom de l'hébergement	Ref. hébergement	Statut traitement	Adresse	Commune	Date de la demande	Actions
Permis de louer	Mon Hébergement	AGWALL 30189 000108 FL	Active Validée	43 rue sainte Francoise	30900 Nîmes Commune de Nîmes	12-03-2018	PDL Détail

Affichage de 1 à 1 lignes sur 1 ligne(s).

Premier Précédent **1** Suivant Dernier

 La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du secrétariat de la mairie du lieu où la déclaration a été effectuée. Dans le cadre de leurs missions légales, les données seront recueillies et traitées par les collectivités locales et établissements publics concernés de la zone géographique de votre bien. Ces données pourront également être utilisées à des fins statistiques après anonymisation.